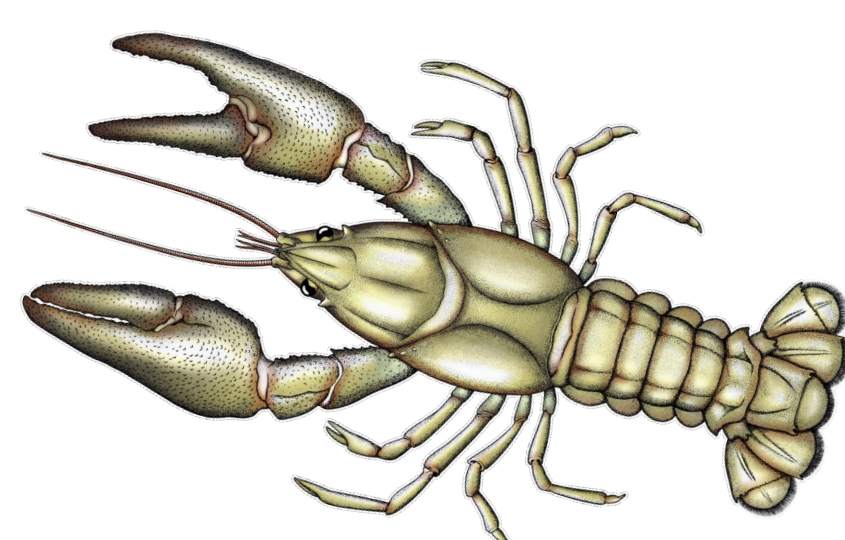


Qualification de l'état des populations d'écrevisses à pattes blanches dans le département du Tarn

Anna Coudrais-Duhamel
2022-2023



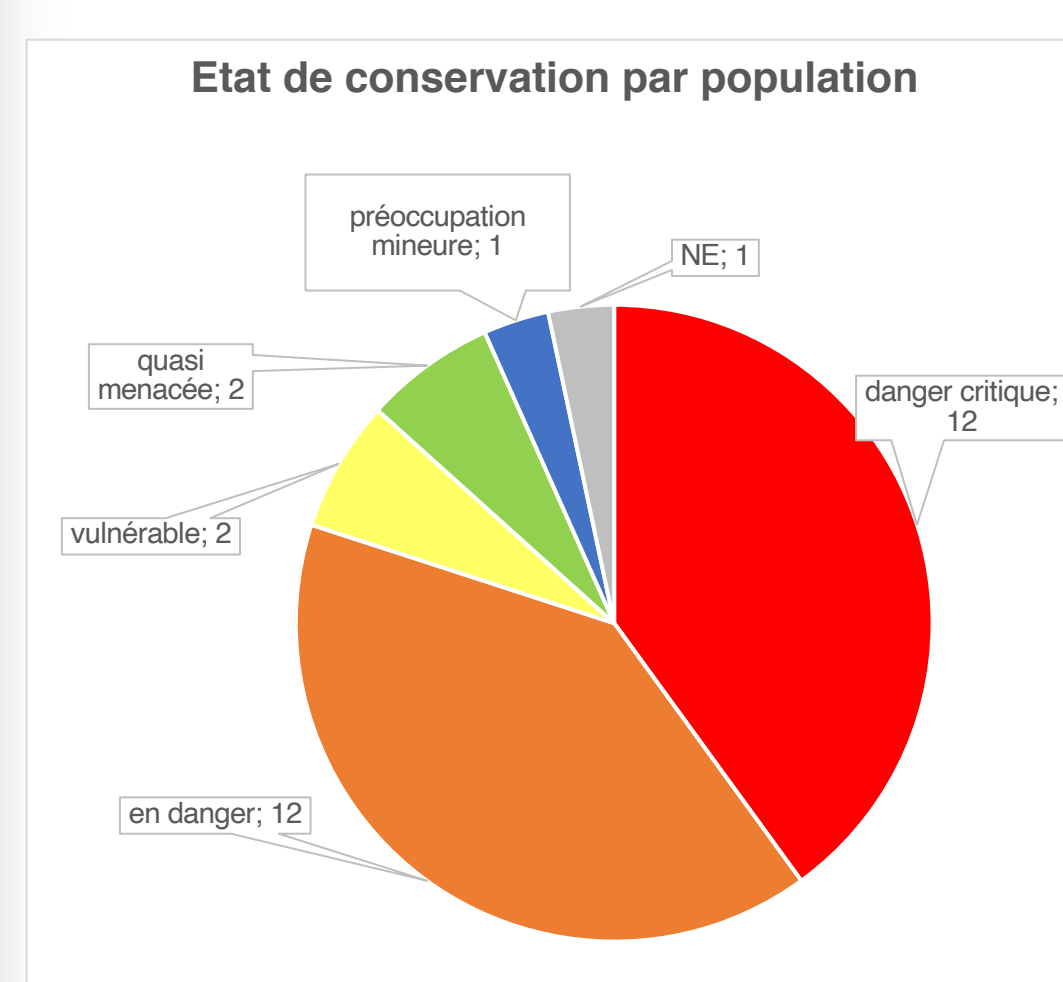
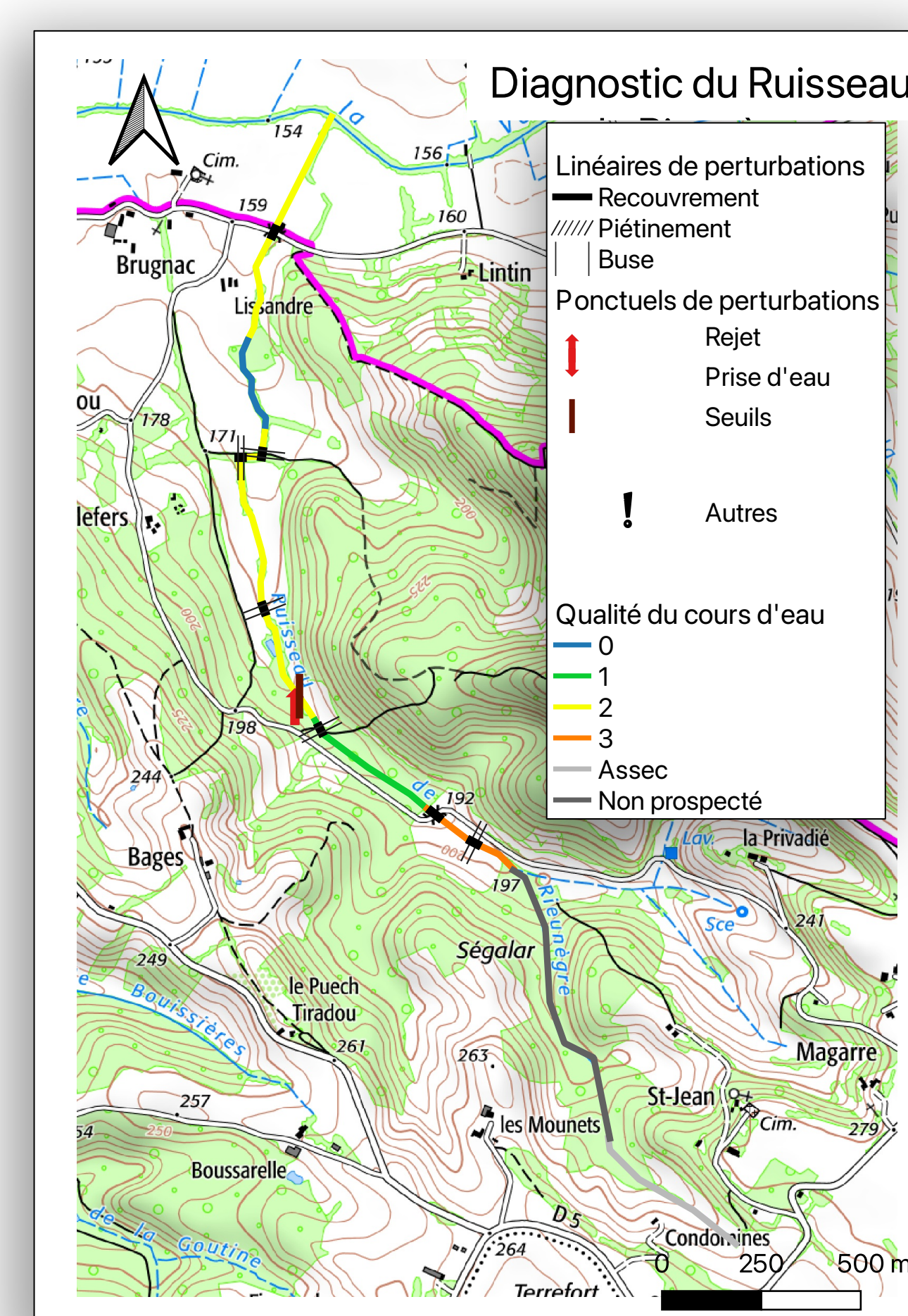
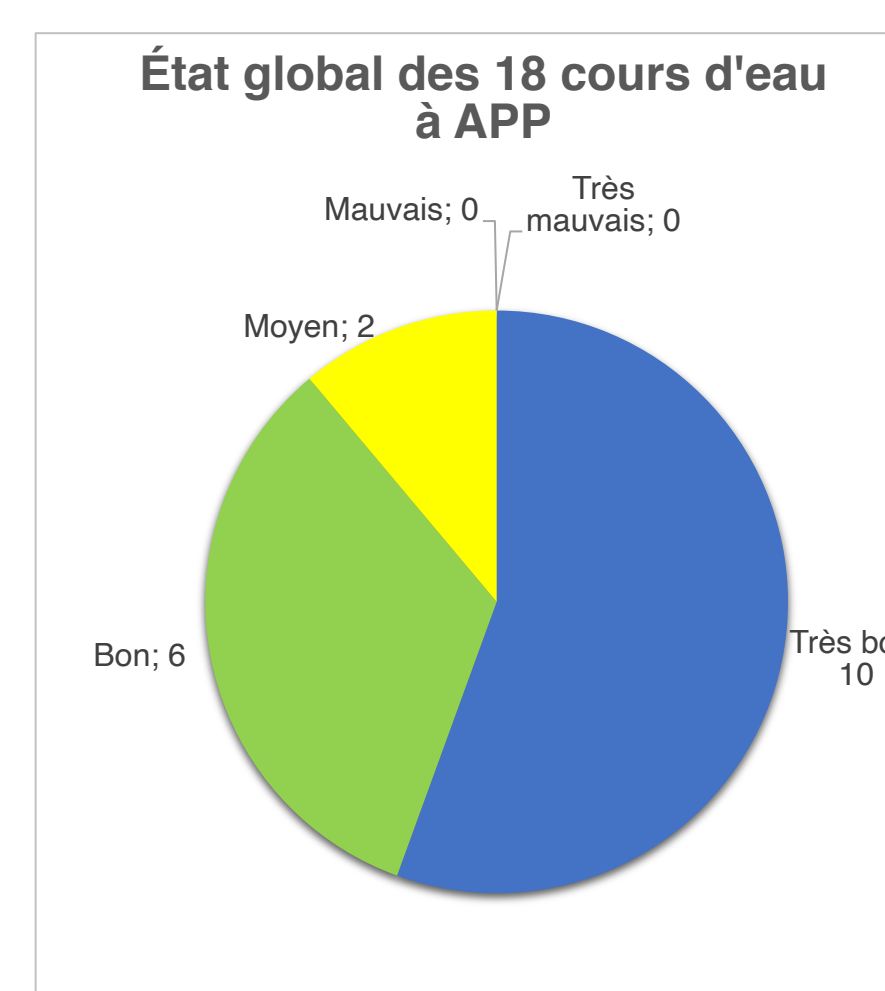
Bénédicte Prouff / Michel Bacchi

La Fédération réalise depuis 2021 un grand état des lieux des populations d'écrevisses à pattes blanches, avec l'appui de ses partenaires techniques. L'objectif est de connaître les derniers sites abritant cette espèce afin de stopper le déclin des populations.

Diagnostic des cours d'eau à écrevisses à pattes blanches

Afin de créer un [plan de gestion](#) pour protéger l'écrevisse à pattes blanches, espèce autochtone et menacée, il faut déterminer la qualité des cours d'eau où elle vit. Cela a été fait via l'étude de [5 compartiments](#) : ripisylve, berges, lit mineur, lit majeur et continuité écologique. Toutes les perturbations présentes sur le cours d'eau sont également prises en compte et géoréférencées.

[18 diagnostics](#) ont été effectués avec les partenaires techniques de la Fédération et ont donné lieu à la rédaction de fiches descriptives détaillées, présentant les perturbations et les actions à mener.



Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches

Pour établir [l'état de conservation](#) des populations tarnaises, il a été choisi de se baser sur 3 paramètres : la densité d'individus pour 100 m, le pourcentage de juvéniles et la longueur de cours d'eau occupé. Pour ce faire, il faut prospecter les cours d'eau à pied, de nuit, période où l'espèce est la plus active. Il est aussi nécessaire de compter les individus observés à la lampe torche en différenciant 3 classes d'âge : juvéniles / adultes / mâles colonisateurs.

Sur l'année 2023, [27 prospections nocturnes](#) ont été effectuées avec les partenaires techniques de la Fédération. Au final, [30 populations](#) sont avérées sur le département du [Tarn](#).

L'avenir des écrevisses à pattes blanches dans le Tarn

Les diagnostics et prospections vont continuer dans les années à venir afin de maintenir l'état des lieux à jour. Grâce à la mise en place d'un plan de gestion, des [actions de protections](#) réglementaires, des [actions de restauration](#) et de sensibilisation pourront être mises en place en [priorité](#) pour les [populations](#) les plus [menacées](#) : mise en défens, gestion forestière, sensibilisation et formation des acteurs, ... Ces actions seront menées avec l'appui de l'ensemble des partenaires techniques et financiers de la Fédération.

